

République Française  
Département MORBIHAN  
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 septembre 2024  
Délibération n°2024 – 12 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09  
Présents : 06  
Votants : 07

L'an deux mille vingt quatre  
Le dix décembre à 19 :00  
Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence  
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 02/12/2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, PERRET Morgane, Thomas  
GUILLEMOT, MICHEL Rémi, Tony LE GOFF

Absents : BRULE Corinne, ASFEZ Peggy, DESFONTAINE Gilles (a donné  
procuration à Michel BERTHET)

Vote

<i>Pour :</i>	7
<i>Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Autorisation au maire pour engager, liquider, mandater les dépenses  
d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote des budgets 2025

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales lequel dispose que le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote des budgets dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Vu la nomenclature M57, laquelle autorise cette possibilité pour le budget principal,

Vu la nomenclature M49, laquelle autorise cette possibilité pour le budget assainissement,

Vu les montants inscrits aux budgets 2024

Vu les décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote des budgets 2025 comme suit

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 056-215602244-20241217-2024\_12\_01-DE

▪ *Budget principal : hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », dépenses imprévues et opérations d'ordre*

ARTICLE	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2024 (avec D.M)	AUTORISATION POUR 2025 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
2152	Installations de voirie	10 000 €	2 500 €
215384	Réseaux d'électrification	16 770,38 €	4 192 €
2158	Autres installations	3 939,29 €	984 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 296€	574 €
2313	Constructions	230 000€	57 500 €

▪ *Budget assainissement : Montant des dépenses d'investissement y compris les décisions modificatives, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », dépenses imprévues, opérations d'ordre)*

ARTICLE	LIBELLÉ	INSCRIT AU BUDGET 2024 (avec D.M)	AUTORISATION POUR 2024 EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE D'UN QUART * arrondi à l'inférieur
2156	Matériel spécifique d'exploitation	36 506 €	9 126 €

Pour copie conforme  
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust  
le 10 décembre 2024

Certifié exécutoire

Le Maire  
Michel BERTHET

